

COMMUNE DE ST-VIVIEN-DE-BLAYE

PROPRIETE DE LA SAS ODISEY

PROJET DE DIVISION V3

Echelle : 1/625

Nota: Dans le cas où une différence notoire serait constatée entre les limites de propriété et le fond cadastral lors de la réalisation du document d'arpentage, la superficie arpentée des lots serait susceptible d'être accompagnée d'une contenance cadastrale de valeur différente. Seule la limite Nord a fait l'objet d'un bornage contradictoire. Les autres limites ont été dressées à partir des limites apparentes constatées sur place.

M. et Mme Jean-Luc PINAUD
ZB 321

"La Garenne"

Lot E
A Vendre
ZB 322p et ZD 90-91p
S : 6 278 m²

Lot D
Conservé
ZB 322p
S : 3 402 m²

Lot C
A Vendre
ZD 91p
S : 966 m²

Lot B
A Vendre
ZD 91p
S : 965 m²

Lot A
A Vendre
ZD 91p
S : 1 044 m²

Lot F
Régularisation
ZD 91p

Demandes d'Alignements à la Commune :

Arrêtés d'alignement individuels demandés le 22/01/2026, pour la Voie Communale n°9 et la Voie Communale n°10. Le lot F est une cession future à la commune. Selon les alignements délivrés, d'autres parcelles de cession seront créées.



S.E.L.A.R.L. de Géomètre Expert

Bureau de SAINT ANDRE DE CUBZAC :

Cédric MAGLIN Géomètre-Expert
33240 - 25 Cours Georges Clémenceau
05 57 94 03 44 - ogeosaintandre@geometre-expert.fr

SERVITUDES EXISTANTES OU A CREER

Nota: Des servitudes peuvent exister mentionnées dans des actes, ou résulter de l'état des lieux.

NOTAS

Nota : Les coordonnées planimétriques sont rattachées au système de projection RGF93 CC45, selon obligation ordinale. Nivellement rattaché au N.G.F. par GNSS.

Nota : Les côtes et surfaces seront définitives après bornage. Recherche d'archives en cours.

Nota : Les éventuels réseaux divers enterrés n'ont pas pu être mesurés; ainsi les éventuelles servitudes de passage de réseaux enterrés grevant certains terrains au profit de certains autres n'ont pas pu être reportés sur ce plan. L'attention est attirée sur les propriétaires quant à leur responsabilité lors de travaux susceptibles d'affecter ou d'endommager ces canalisations et réseaux divers. Il est conseillé avant toute intervention, de réaliser une détection de réseaux.

LEGENDE

- Limites nouvelles et de lot
- Application cadastrale figurative ne pouvant servir de définition aux limites
- Clôture grillage
- Clôture sur mur
- Mur
- Signe d'appartenance des clôtures et murs (supposés mitoyens)
- Signe d'appartenance des clôtures et murs (supposés privatifs)
- Position accès existant
- Position accès à créer
- Poteau EDF
- Ligne basse tension
- Ligne haute tension
- Poteau téléphone et ligne
- Regard de visite (Assainissement)
- Emprise minimale constatée pour l'assainissement de la maison (regard, bac dégraisseur, évent)
- Fossé - Talus



GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

REFERENCES A RAPPELER

Cabinet détenteur: ST ANDRE DE CUBZAC
Dossier : 25743 V3
Dessinateur : I.B
Dressé le 04 Mars 2026